

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ N°20250630-001**  
**ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

**Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25, R. 417-9, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande réalisée par l'entreprise Aérogommage-Normandie de Verneuil d'Avre et Iton, représentée par Madame Christelle Bénard, en date du 27 juin 2025, pour un décapage de façade en brique rouge au 5 grande rue, le mercredi 23 juillet 2025 sur la commune déléguée de La Barre-en-Ouche ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et le passage des piétons à proximité du 5 Grande Rue, sur la commune déléguée de la Barre en Ouche, dans un but de sécurité publique pour les administrés :

**ARRÈTE**

**Article 1** : Le mercredi 23 juillet 2025 le stationnement de tous véhicules et le passage des piétons sont interdits à proximité du 5 Grande Rue, La Barre En Ouche - 27330 MESNIL-EN-OUCHE, pour un décapage de façade en brique rouge.

**Article 2** : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune déléguée de la Barre en Ouche, au siège de la Commune Nouvelle et sur le site des travaux.

**Article 4** : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure et Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Maire de Mesnil-en-Ouche ;
- M. le chef d'équipe du service voirie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Président de Département de l'Eure,

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 30 juin 2025,

Par délégation,

Le Maire délégué de La Barre en Ouche,

 Bernard VANDOOREN,



Commune déléguée de  
La Barre-en-Ouche